

1^{er} octobre 1928 - 31 mars 1950 le 2^e système d'immatriculation français



BX : Aveyron, décembre 1930

Le système mis en place en 1928 a corrigé les imperfections de celui de 1901. Les immatriculations ont été directement émises par chaque préfecture, les départements étant identifiés par un ou plusieurs groupes de deux lettres.

Les numéros d'immatriculation recevaient un format unifié :

- un numéro de série de un à quatre chiffres ;
- deux lettres suivies ou non d'un chiffre évoluant de 1 à 9, avant de passer au groupe suivant de lettres (par exemple CA9 puis CB).



BA3 : Alpes-Maritimes, septembre 1933



DG5 : Charente-Inférieure, 1940

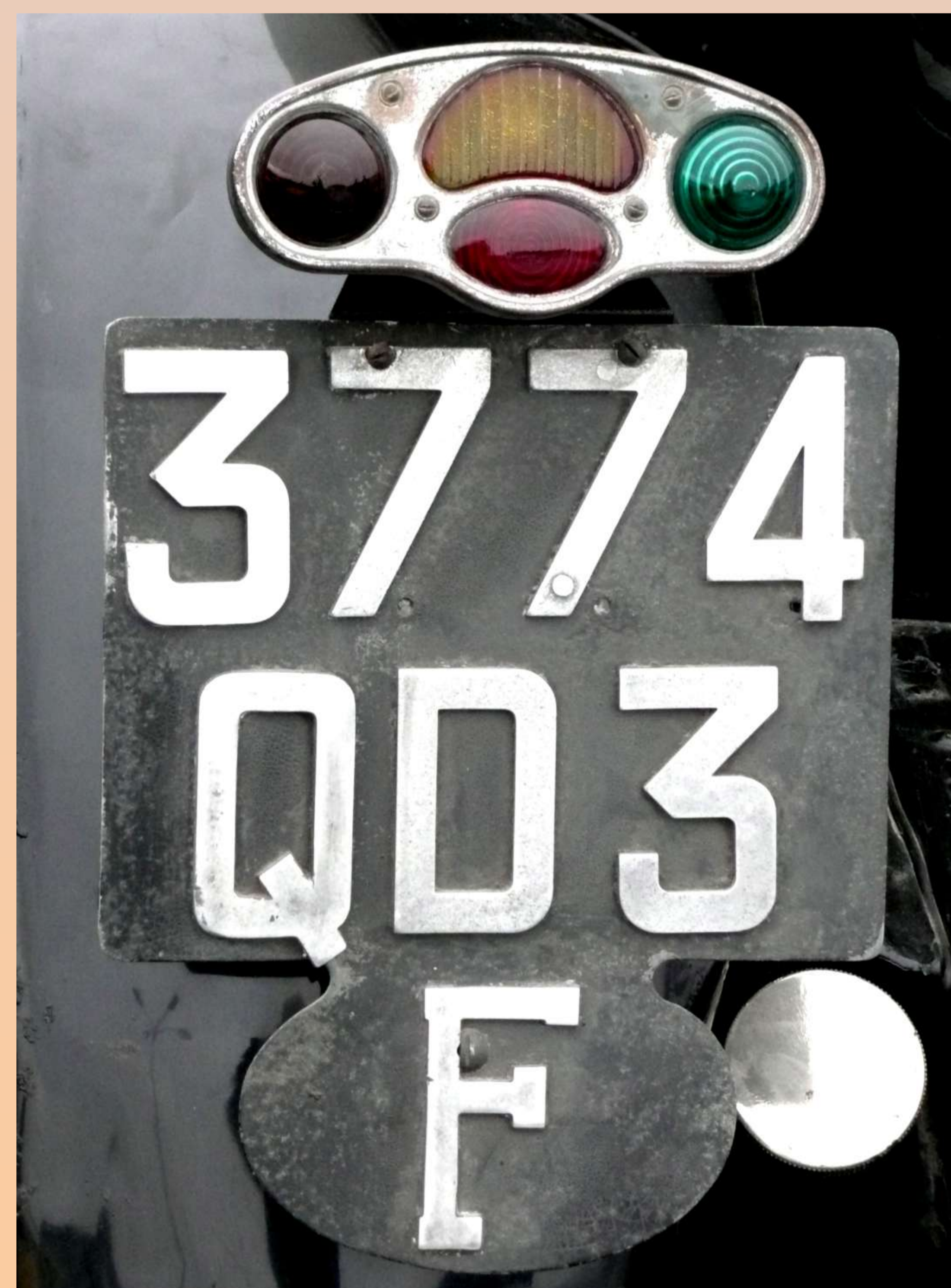
trication à utiliser à partir du 1^{er} octobre prochain, il conviendra d'observer rigoureusement la répartition indiquée dans le tableau ci-annexé donnant, par groupe de deux lettres accolées, les caractéristiques spéciales à chaque département. Ces diverses combinaisons de lettres devront être employées dans l'ordre où elles figurent sur le tableau. Chacune d'elles permet l'ouverture de dix séries de 9.999 numéros, les lettres caractéristiques pouvant être utilisées avec ou sans un indice numérique d'un seul chiffre. C'est ainsi que les lettres caractéristiques AB donnent naissance aux séries de numéros :

1 à 9.999 AB	1 à 9.999 AB 5
1 à 9.999 AB 1	1 à 9.999 AB 6
1 à 9.999 AB 2	1 à 9.999 AB 7
1 à 9.999 AB 3	1 à 9.999 AB 8
1 à 9.999 AB 4	1 à 9.999 AB 9

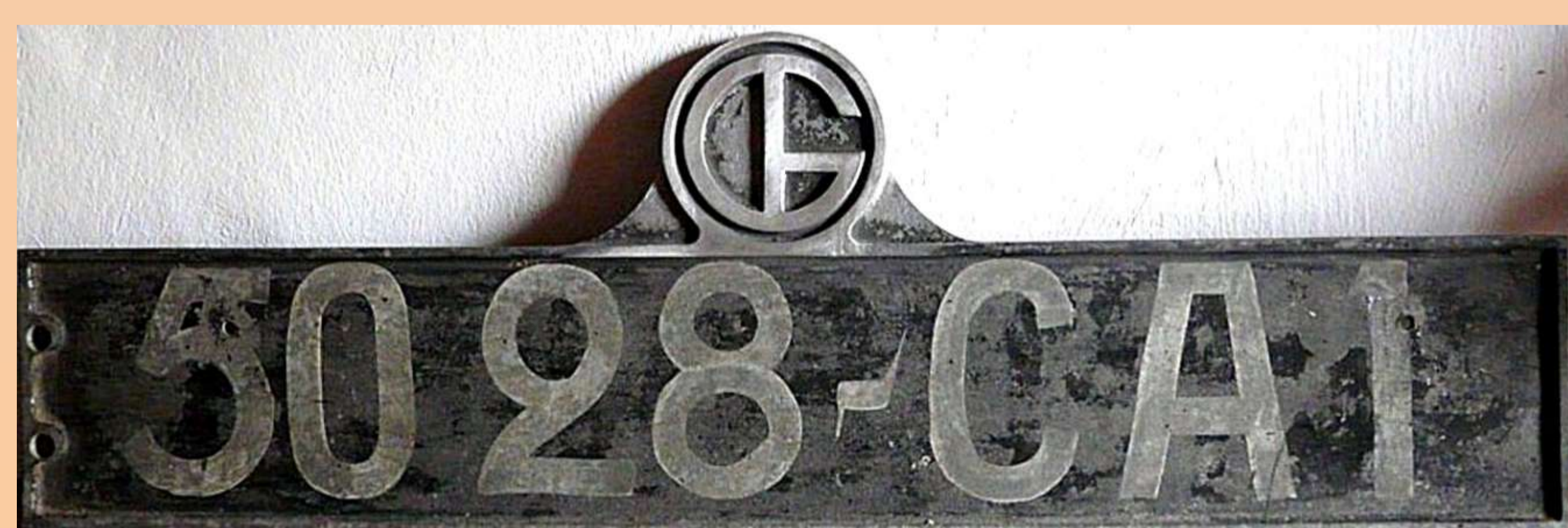
Extrait de la Circulaire du 30 avril 1928



MD2 : Nord, octobre 1936



QD3 : Saône-et-Loire, février 1935



CA1 : Bouches-du-Rhône, juillet 1929